



# Bulletin d'information du groupe MRC

CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE

Septembre 2004 - n° 4

E D I T O R I A L

## Nuisances aériennes : Vivre au-dessous d'un nid de coucou !

Jusqu'à 50 décibels mesurés par des associations dans des pavillons situés à 15 km de Roissy.... Une carte de la surconsommation en antidépresseurs se superposant à celle du Plan de Gène Sonore... !! Un lien établi par des études américaines entre l'augmentation des cas de leucémies chez des enfants scolarisés situés sous les couloirs aériens à proximité des aéroports... Une union sacrée parmi les élus des villes riveraines même si on peut soupçonner quelques élus UMP de pratiquer un double langage... Et pourtant fidèle à sa méthode sans concertation, le gouvernement Raffarin nous a annoncé dans la chaleur de l'été 2003 l'abandon du projet de troisième aéroport, entériné par le gouvernement de la Gauche plurielle. Selon sa technique « d'annoncer le pire pour faire admettre le mauvais », il va même jusqu'à proposer un temps l'extension de Roissy pour mieux faire admettre l'abandon du troisième aéroport. Dans le même temps, Monsieur Raffarin a pourtant concédé quelques dizaines de millions d'Euros aux buralistes au détriment de la santé publique et aux patrons au détriment de la santé sociale... Mais il est vrai que ces derniers font partie de la clientèle électorale du gouvernement. De là, à croire que **le gouvernement Raffarin a dans tout domaine une politique de classe**, il n'y a qu'un pas que nous n'hésitons pas à franchir dans les rangs de la gauche républicaine !

**Une alternative au tout Roissy-Orly est une nécessité pour celui qui sait qu'il est illusoire de croire que le trafic aérien peut-être stabilisé.**

La démocratisation de l'avion, la déréglementation européenne, les délocalisations de la production de biens consommés en Europe sont autant de causes directes de la hausse inéluctable du trafic.

Renoncer **dès aujourd'hui** au troisième aéroport, c'est donc déjà programmer l'extension, jusqu'à saturation, de Roissy et donc la mort du Val d'Oise et d'une partie de la Seine et Marne.

Le salut ne viendra sûrement pas de l'Europe puisque par exemple la cour européenne a remis en cause le droit à des nuits tranquilles pour les Londoniens. En matière de nuisances, nous voyons encore que cette Europe là n'est pas celle des peuples mais celle des intérêts des grandes entreprises.

Il ne viendra pas non plus de ce gouvernement libéral qui semble avoir banni les mots plan et aménagement du territoire de son vocabulaire. Ils seraient pourtant aujourd'hui synonymes d'intervention de l'Etat en faveur de la réduction des inégalités territoriales et sociales.

Pour cette question comme pour celle du logement, le salut peut venir de la Région si elle se dote des outils adaptés à la défense des intérêts économiques et environnementaux des franciliens.

Encore faut-il aussi que la diversité de la majorité régionale puisse permettre une position commune compatible avec **la relance du débat** sur le troisième aéroport. C'est aussi à travers les choix déterminants pour l'amélioration de leur qualité de vie que les Franciliens percevront et jugeront l'action de la Région.

### PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT : POURQUOI LES MAIRES D'ILE DE FRANCE L'ONT-ILS REJETE ?

Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB), établi par ADP, est un document qui définit des zones d'exposition au bruit et d'environnement sonore. En définissant ces zones, le PEB définit aussi un Plan de Gène Sonore (PGS). Il accorde pour la zone prioritaire des crédits pour financer l'isolation phonique des habitations situées dans le PGS et régleme la construction dans ces zones.

Le PEB a été rejeté par toutes les communes d'Ile de France, car il formalise la situation et pose des mesures très contraignantes en matière de construction et d'aménagement.

Agissant sur les effets et non sur les causes, il entérine, à l'avantage d'Aéroport de Paris, le développement futur des lignes aériennes par l'édition de nouvelle règle d'urbanisme interdisant la construction de logement dans une zone plus étendue. C'est donc, pour beaucoup de communes déjà lésées par les nuisances, un ticket perdant-perdant puisque obstacle à terme à leur développement économique, à leur capacité de mobilisation foncière et à leur renouvellement urbain.

Le plan d'Exposition au bruit annoncé en juin dernier a été mal perçu par les élus et les associations riveraines. De plus l'absence d'annonce de moyens supplémentaires pour l'aide à l'insonorisation des riverains retire toute portée à l'extension du PGS, seule bonne nouvelle de ce nouveau PEB.

C'est arrivé près de chez vous ...

## L'aéroport de Roissy en quelques chiffres

- 4 pistes, 3 aérogares, 7 terminaux, 1 zone de fret, 1 gare TGV-RER
- 8ème aéroport au monde en nombre de passagers : 48 millions/an sur 300 compagnies
- 1ère plate-forme logistique en Europe : 80% du fret tout cargo
- 75000 emplois répartis sur 3200 hectares (1/3 de Paris intra-muros)

## Les nuisances en quelques chiffres

### Aujourd'hui

- 500 000 habitants subissent les nuisances de Roissy
- 550 000 mouvements par an soit 1500 mouvements par jour
- 1 décollage ou 1 atterrissage par minute => **deux survols par minute**
- **170 vols de nuits entre 22h et 6h du matin**

### D'ici 2015, la saturation technique

- 850 000 mouvements/an en 2013 soit 2500/jour => capacité maximale atteinte...
- 4 mouvements par minute en moyenne => **1 avion toutes les 15 secondes !!**
- **300 vols de nuits entre 22h et 6h (?)**

## LES MESURES DE BON SENS EXIGÉES PAR LES POPULATIONS RIVERAINES ET LES ELUS

- l'arrêt immédiat des vols de nuits
- le plafonnement du nombre de vols jour
- le transfert rapide du FRET à VATRY
- une révision concertée du P.G.S. et plus de crédits pour l'aide à l'insonorisation
- compensations financières et fiscales à la décote immobilière
- la relance du projet de 3ème aéroport

## LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION GONNOT ET DU GOUVERNEMENT RAFFARIN

- abandon du projet de troisième aéroport
- mise en place du nouveau PEB pour 2004 qui formalise l'extension des nuisances
- mention sur les actes notariés de l'exposition du bien immobilier dans le PEB !!
- création de deux pistes supplémentaires
- **baisse des crédits à l'insonorisation et transfert de leur gestion de l'ADEME à ADP**

*source : tract MRC Val d'Oise- janvier 2004*

## **Rachid adda, Conseiller Régional d'Ile-de-France, Membre de la Commission de l'Aménagement du Territoire**

« Deux millions de personnes dans plus de 800 communes sont survolées chaque jour en Ile de France et 700000 franciliens sont concernées quotidiennement par les nuisances induites par les trois aéroports franciliens. Le bruit mais aussi les pollutions chimique et atmosphérique sont parmi les facteurs principaux de la dégradation de la qualité de vie.

Sans oublier la sécurité : l'accident du Concorde est encore dans toutes les mémoires. Dans ce domaine aussi le principe de précaution doit être de mise et il faut s'assurer de la sécurité des populations survolées.

Des études doivent être faites afin d'établir l'impact réel sur la santé et l'environnement en Ile de France.

Une réorganisation du transport aérien en Ile-de-France où les nuisances aériennes n'apparaissent plus comme un dommage collatéral mais comme un des paramètres majeurs de l'évaluation des choix futurs est donc nécessaire. On risque sinon de voir se paupériser définitivement des territoires entiers, créant ainsi des zones de relégation dans notre région. Aujourd'hui les intérêts d'ADP sont prioritairement pris en compte au nom d'un inacceptable chantage « nuisances contre emplois ».

La Région Ile-de-France, maîtrisant un peu plus son destin en matière d'aménagement du territoire, aura

prochainement la compétence en matière de transports ferroviaires, participe déjà en grande part aux infrastructures routières et mettra en œuvre le prochain Schéma Directeur de la Région IDF.

Il serait donc difficile à comprendre qu'elle ne devienne pas un des acteurs principaux dans le secteur du transport aérien en Ile de France.

La création d'un organisme régional dirigé par le président de la Région Ile-de-France est donc rapidement souhaitable au moment où ADP est en passe de devenir une société anonyme.

**Parmi ses missions principales, la Région doit pouvoir à la fois défendre la tranquillité, la santé et la sécurité des Franciliens contre les nuisances aériennes, tout en renforçant sa position dans les activités aéroportuaires riches en emplois.**

En défendant l'idée d'un autre aéroport en dipôle avec Roissy-CDG, tout en encourageant des solutions supplétives alternatives à la logique de rentabilité pure du tout-Roissy (transfert du fret à Vatry, développement du feroutage...), les élus du MRC prendront part à la réflexion collective sur l'aménagement de la Région à l'occasion de la révision du SDRIF et seront comme par le passé présents lors des mobilisations citoyennes. »